

Dominique Potier
Député de Meurthe-et-Moselle

Monsieur Manuel Valls
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS

Paris, le 23 avril 2015

N/Réf : 184P-2015
Objet : PPL Laïcité

Monsieur le Premier Ministre, *Chef MANUEL,*

L'Assemblée nationale débattrait le 13 mai prochain de la proposition de loi *visant à étendre l'obligation de neutralité à certaines personnes ou structures privées accueillant des mineurs et à assurer le respect du principe de laïcité* (n° 61) déposée par le groupe RRDP.

J'ai été vivement alerté par plusieurs organisations de jeunesse et d'éducation populaire sur les menaces que fait peser ce texte sur notre principe de laïcité.

En effet, cette proposition de loi prévoit que les personnes morales de droit privé qui accueillent des mineurs protégés, c'est à dire tout mineur accueilli collectivement (par exemple dans un mouvement de scoutisme), seront soumises à une « obligation de neutralité en matière religieuse ». C'est la première fois que serait posé en France le principe d'interdiction de subventions publiques à des activités à caractère confessionnel, alors que la loi de 1905 n'interdit que les subventions à des activités culturelles.

Les inquiétudes de ces associations ont été confortées par la déclaration de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) du 19 mars. Cette dernière a soulevé de lourdes imperfections juridiques qui poseraient de réels problèmes d'application de la loi et qui créeraient des situations de discrimination et, paradoxalement, de communautarisme. En outre, cette proposition de loi serait contraire à l'esprit et à la lettre de la loi du 9 décembre 1905, à la Convention européenne des droits de l'homme, à la Constitution, et à l'arrêt de la Cour de Cassation dans l'affaire Baby-Loup.

Très sensible à ces arguments, je crois que cette proposition de loi enverrait des signaux politiques néfastes en cette période de doute que traverse notre pays. Nous prendrions le risque de la division alors qu'il faut nous réunir autour du principe de laïcité, principe riche et unique, garant des valeurs de tolérance, de respect et de biens communs.

Dès lors, je m'interroge sur la nécessité de légiférer sur ce sujet alors que de nombreux juristes expliquent que nous disposons d'un arsenal juridique complet en la matière. C'est la raison pour laquelle, je souhaite que cette proposition de loi soit repoussée par l'Assemblée nationale.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de mes salutations respectueuses.

et amicalement,


Dominique Potier